

**Réunion plénière du Comité de Direction
décentralisée à Château-Salins
Procès-verbal (extrait)**

11. Bilans : les pratiques et compétitions 2021-2022 depuis la reprise

...

Il est constaté que certains clubs sont en difficulté pour reprendre les compétitions car d'aucuns de leurs licenciés ne sont pas en mesure d'être en règle avec les mesures sanitaires en vigueur. Ainsi leurs effectifs sont amputés les rendant dans l'impossibilité d'honorer leurs engagements pour le temps programmé par les calendriers généraux.

Afin de tenir compte de cette situation inédite, le Comité de Direction décide de n'appliquer ni les sanctions sportives ni financières liées aux forfaits pour les championnats masculins et féminins jeunes et seniors.

Ainsi, jusqu'à nouvel ordre, ne seront pas appliqués les points de pénalité prévus par nos règlements ainsi que les frais financiers concomitamment dus.

Cette décision est valable tant que les conditions de pratique ne seront pas pleinement revenues.

Pierre TAESCH, Secrétaire Général Adjoint
Henri VIGNERON, Secrétaire Général